

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 AOUT 2017 à 19H00

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Aloyse STEIN, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, Christophe ELSEN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Marie-Jacqueline FLAUSSE, Mireille MULLER.

Membres absents excusés : Mme Denise KUBIAK, MM Ouro Nimini TCHANILE.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

170830 - 1 Recours à un emprunt auprès de la Banque Postale pour le financement d'un groupe scolaire à Rosbruck.

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la construction d'un groupe scolaire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 590 000,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la banque Postale, et après en avoir délibéré,

Décide

1 - Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 590 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt: 15 ans

Objet du contrat de prêt: financer la construction d'un groupe scolaire

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 590 000,00 EUR

Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/09/2017, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,53 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,15% du montant du prêt

2 - Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

170830 – 02 Vente de terrains à des particuliers.

Des personnes souhaitent acquérir deux parcelles de terrain appartenant à la commune de Rosbruck, situées rue de la Paix/rue Pasteur.

Il s'agit des parcelles cadastrées section 2 parcelle 490 d'une contenance de 1,45 ares et parcelle 157 d'une contenance de 1,41 ares ce qui fait une superficie totale de 2,86 ares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la vente de ces parcelles à ces particuliers ou à toute personne morale s'y substituant.
- fixe le prix de vente de ces parcelles à 5000 €,
- précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ces parcelles et à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

170830 – 03 Construction d'un groupe scolaire : dépôt d'une demande de permis de construire.

Par délibérations du 14/12/2016 et du 21/02/2017, le conseil municipal avait autorisé la construction d'un groupe scolaire à Rosbruck et avait retenu le cabinet D. ANTOINE de Saint-Avold pour la mission de base.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'autoriser le maire à signer au nom de la commune, la demande de permis de construire un groupe scolaire et à transmettre l'ensemble du dossier aux services ADS du Syndicat mixte du Val de Rosselle à Freyming-Merlebach,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces qui se rapportent à ce dossier.

170830 – 04 Concessions trentenaires au cimetière communal : Fixation du prix au mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le prix du m² de la surface des concessions trentenaires à 50 € soit 180 € pour une concession de 3.6 m² et 100 € pour une concession de 2 m² à compter du 1^{er} septembre 2017.

170830 – 05 Subvention à l'association « Le rêve de Ludo » pour la course de soutien pour Ludo.

Par lettre du 17/08/2017, l'association « Le rêve de Ludo » sollicite une subvention pour l'organisation d'une course qui aura lieu le 17/09/2017 et qui sera destinée à récolter des fonds nécessaires à la prise en charge de soins à Monsieur Ludovic Genco.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accorder 200 € à l'association « Le rêve de Ludo » pour l'organisation de cette course.

170830 – 6 Schéma départemental des gens du voyage – Avis

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en cours, les services de l'Etat et du Conseil Départemental, en concertation avec les collectivités locales, ont élaboré le projet du 3^{ème} schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017 – 2023. Ce schéma a été validé par la commission départementale consultative des gens du voyage.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 5 juillet 2000, le projet est soumis pour avis aux organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernées.

Concernant l'Est mosellan et plus particulièrement l'agglomération de Forbach, le projet, en termes d'infrastructures, préconise : « En fonction du constat qui pourra être fait de l'existence d'un besoin complémentaire non pris en charge par l'aire de Sarreguemines, dès lors que cette dernière sera en situation opérationnelle, il serait nécessaire, dans une logique de complémentarité, de créer une aire de grand passage de 100 places sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France ».

S'agissant de la problématique de la sédentarisation des ménages, il est formulé le constat qu'elle est encore forte sur plusieurs dizaines de ménages. Les besoins estimés sont chiffrés à environ 100 en ce qui concerne l'amélioration des situations existantes et à 50 à 100 concernant la création d'habitats dédiés.

Le schéma prévoit également, une nouvelle fois, la création d'un poste de coordonnateur départemental devant assurer la mission de coordination des grands passages.

Le projet précise enfin diverses orientations en matière d'accompagnement notamment social ou encore d'harmonisation des pratiques et modes de gestion des aires d'accueil.

Compte tenu de ce qui précède ainsi que des efforts déjà réalisés par la Communauté d'Agglomération de Forbach avec l'aménagement puis l'extension de l'aire d'accueil et de l'aire provisoire de grand passage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider les orientations générales du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017 – 2023 notamment en ce qui concerne la gouvernance, les mesures d'accompagnement et d'animation ou encore en matière d'harmonisation
- de contester la préconisation visant, pour la seule Communauté d'Agglomération de Forbach, à créer une aire de 100 places pour les grands passages
- de réclamer qu'un tel projet, sous réserve qu'il soit réellement utile, soit considéré tant au plan des investissements que du fonctionnement, à l'échelle au minimum du SCOT du Val de Rosselle voire de la Moselle-Est considérant qu'elle n'a pas à assumer seule la charge d'un tel équipement
- de demander la mise en place effective et rapide d'un coordonnateur départemental des grands passages
- de réclamer le strict respect par les gens du voyage des dispositions légales et réglementaires en matière de stationnement

170830 – 07 Convention de mise à disposition d'un terrain communal.

La Commune possède un terrain situé rue du Hérapel, section 5 parcelle 28. Elle souhaite mettre une partie de ce terrain à disposition de M Marino Concetto, pour lui permettre d'accéder à l'arrière du terrain dont il est propriétaire, situé 7, rue du Hérapel, section 4 parcelle 159 et jouxtant la parcelle objet de la présente mise à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle n° 28 située section 5 à M. Marino CONCETTO.

Séance levée à 20H30 – comprenant les délibérations n° 170830 - 01 à 170830 - 07.

Pierre STEININGER :

Aloyse STEIN :

Gilbert COMPARON :

Laurent BINTZ :

Christophe ELSSEN :

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Marie-Jacqueline FLAUS :

Mireille MULLER :